



FDS - FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Batterie stationnaire Plomb étanche GEL et AGM et Plomb ouvert liquide

Selon REACH (1907/2006/EC)

Version Janvier 2021

Les batteries sont considérées comme des articles au titre de la réglementation REACH 1907/2006/CE et, à ce titre, n'exigent pas la publication d'une fiche de données techniques. Cependant, il est obligatoire de fournir des informations relatives à la sécurité des produits. Ce document, qui satisfait cette exigence, est communément appelé une FDS, mais, en Europe, il est plus communément appelé «Instructions pour une manipulation en sécurité des batteries Plomb-Acide». Cette notice a été préparée par le Comité des Affaires Environnementales d'EUROBAT (mai 2003) et revue par les membres du Comité Technique d'EUROBAT (septembre 2003) et le CEM (octobre – novembre 2003).
Version :2018

PROGRAMME EUROBAT DE SERVICE À LA CLIENTÈLE

Instructions pour une manipulation en sécurité des Batteries au Plomb-Acide

1. Identification du produit et de la société
--

Produit : Batterie plomb ouvert et plomb étanche à électrolyte acide

Noms commerciaux :

Gammes VRLA et GEL : ST, STD, TMS-GEL, TMS -GELT, OPzV, GL, GLH

Gammes plomb liquide : TMS ; TMS-T, OPzS, SCC, L5DEM, L3DEM, STT

Fournisseur : ACEDIS

Adresse : 2 rue Albéric clément 45680 DORDIVES

Téléphone : No. en cas d'urgence : 33 (0) 238 873 840

2. Identification des dangers

Aucun danger n'est présent durant une utilisation normale d'une batterie au plomb, tel que ce fonctionnement est décrit dans les instructions d'utilisation qui sont fournies avec la batterie. Les batteries au plomb-acide ont les trois principales caractéristiques suivantes :

- Elles contiennent un électrolyte composé d'acide sulfurique dilué qui peut causer de graves brûlures chimiques.
- Durant le processus de charge ou durant le fonctionnement, de l'hydrogène gazeux et de l'oxygène peuvent être produits, ce qui, dans certaines circonstances, peut résulter en un mélange explosif.
- Elles sont capables de stocker une quantité d'énergie considérable, qui peut être la source d'un courant électrique élevé et causer un choc électrique grave en cas de court-circuit.

Le Paragraphe 15 de ce document fournit les informations sur les symboles qui sont apposés sur les batteries.

FDS - FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Batterie stationnaire Plomb étanche GEL et AGM et Plomb ouvert liquide

Selon REACH (1907/2006/EC)

Version Janvier 2021

3. Composition et Informations sur les principaux ingrédients

CAS n°	Numéros d'index	Description	Contenu ¹⁾ [% du poids]	Catégorie de danger et mention de danger, pictogrammes SGH
7439-92-1	082-014-00-7	Grille de plomb (plomb ⁴⁾ pur et alliages de plomb)	~ 32	 Repr. 1A - H360FD Lact – H362 STOT RE 1 – H372
7439-92-1	082-001-00-6	Matière active (Oxyde de plomb, composés de plomb inorganiques, avec traces possibles d'additifs)	~ 32	   Repr. 1A - H360Df Toxicité aiguë 4 - H332. Toxicité aiguë 4 - H302 STOT RE 1 - H372
				Carc.2 – H351 Aquatique aiguë 1 - H400, aquatique chronique 1 - H410
7664-93-9	016-020-00-8	Électrolyte ²⁾ (acide sulfurique dilué avec des additifs)	~ 29	 SkinCorr.1A - H314
		Bac en plastique / Pièces en plastique ³⁾	~ 7	

1) Les contenus peuvent varier selon la conception de la batterie

2) La densité de l'électrolyte varie selon l'état de charge

3) La composition du plastique peut varier selon les diverses exigences des différents clients

4) Le plomb métal (CAS 7439-92-1) est classé comme une substance extrêmement préoccupante dans le cadre de la réglementation REACH.

4. Mesures de premier secours

Les informations suivantes ne sont pertinentes que si la batterie est cassée et que ceci a résulté en un contact direct avec les composants mentionnés.

4.1 Généralités

Electrolyte (acide sulfurique dilué) : L'acide sulfurique agit de manière corrosive et endommage la peau

Composés de plomb : Les composés de plomb sont classés comme toxiques pour la reproduction (lorsqu'ils sont ingérés)

4.2 Electrolyte (acide sulfurique)

En cas de contact cutané : Rincer avec de l'eau, enlever et laver les vêtements mouillés



FDS - FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Batterie stationnaire Plomb étanche GEL et AGM et Plomb ouvert liquide

Selon REACH (1907/2006/EC)

Version Janvier 2021

En cas d'inhalation de brouillard d'acide : respirer de l'air frais, consulter un médecin

En cas de contact avec les yeux : Rincer avec de l'eau courante pendant plusieurs minutes, consulter un médecin

En cas d'ingestion : Boire beaucoup d'eau immédiatement, avaler du charbon actif, ne pas faire vomir, consulter un médecin

4.3 Les composés de plomb

En cas de contact cutané : nettoyer à l'eau et au savon

En cas d'inhalation : respirer de l'air frais, consulter un médecin

En cas de contact avec les yeux : Rincer avec de l'eau courante pendant plusieurs minutes

Consulter un médecin

En cas d'ingestion : laver la bouche avec de l'eau, consulter un médecin

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction adéquats :	CO ₂ ou poudre sèche ou eau
Agents d'extinction inadéquats :	Eau, si la tension de batterie est supérieure à 120 V
Équipement de protection spécial :	Lunettes de protection, équipement de protection respiratoire, équipement de protection anti- l'acide, vêtements résistants à l'acide, dans le cas d'assemblage de batteries stationnaires en grande quantité importantes sont stockée.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Ces informations sont pertinentes uniquement si la batterie est cassée et que son contenu s'est répandu.

En cas de déversement, utiliser un agent de agglomérant, tel que du sable, pour absorber l'acide répandu ; utiliser de la chaux / du carbonate de soude pour neutraliser ; mettre au rebut en tenant compte des réglementations locales officielles ; assurer qu'il n'y a aucune pénétration dans les égouts, dans le sol ou dans les réseaux d'eau s ou plans d'eau.

7. Manutention et stockage

Stockez en intérieur, dans un endroit frais - les batteries au plomb chargées ne gèlent pas, jusqu'à une température -50°C; prévenez les courts-circuits. Obtenez l'accord des autorités publiques en charge des installations classées pour la protection de l'environnement, dans le cas où des quantités de batteries plus importantes doivent être stockées. Si les batteries doivent être stockées, il est impératif que les instructions d'utilisation soient respectées.

8. Limites d'exposition et équipements de protection individuelle

8.1 Plomb et composés de plomb

Il n'y a aucune exposition au plomb et aux composés de plomb pendant les conditions d'utilisation normales.

FDS - FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Batterie stationnaire Plomb étanche GEL et AGM et Plomb ouvert liquide

Selon REACH (1907/2006/EC)

Version Janvier 2021

8.2 Electrolyte (acide sulfurique)

L'exposition à l'acide sulfurique et au brouillard d'acide peut se produire pendant le remplissage et le chargement.

Valeur seuil sur le lieu de travail :	Les valeurs-limites d'exposition professionnelle pour le brouillard d'acide sulfurique sont réglementées au niveau national.	
Symbole de danger	C, corrosif	
Équipement de protection individuelle:	Lunettes de protection, gants PVC ou en caoutchouc, vêtements résistants à l'acide, chaussures de sécurité.	
No. CAS:	7664-93-9	
Mentions de danger :	H314	Provoque de graves brûlures et des lésions oculaire
Mises en garde :	P102	Conserver hors de portée des enfants.
	P210	Conserver à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et des autres sources d'ignition. Ne pas fumer.
	P305+P351+315	En cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter immédiatement un médecin.

9. Propriétés physiques et chimiques

	Plomb et composés de plomb	Electrolyte (Acide sulfurique dilué, 30 à 38,5%)
Aspect		
Forme :	Solide	Liquide
Couleur :	grise	incolore
Odeur :	inodore	inodore
Données relative à la sécurité		
Point de solidification : Point d'ébullition :	327 °C 1740 °C	-35 à -60 °C environ 108 à 114 °C
Solubilité dans l'eau :	très faible (0,15 mg/l)	complète
Densité (20°C):	11,35 g/cm ³	1,2 à 1,3 g/cm ³
Pression de vapeur (20°C):	N.A.	N.A.

Le plomb et les composés de plomb utilisés dans les batteries au plomb-acide sont faiblement solubles dans l'eau ; le plomb peut être dissous uniquement en milieu acide ou alcalin.

10. Stabilité et réactivité (acide sulfurique, 30 - 38,5 %)

- Liquide ininflammable, corrosif
- Décomposition thermique à 338 °C
- Détruit les matières organiques telles que le carton, le bois, les textiles
- Réagit aux métaux, produisant de l'hydrogène
- Fortes réactions au contact de l'hydroxyde de sodium et des alcalins.



FDS - FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Batterie stationnaire Plomb étanche GEL et AGM et Plomb ouvert liquide

Selon REACH (1907/2006/EC)

Version Janvier 2021

11. Informations toxicologiques

Ces informations ne s'appliquent pas au produit fini "batterie au plomb". Ces informations s'appliquent uniquement à ses composants, dans le cas d'un produit cassé. Des limites d'exposition différentes existent au niveau national.

11.1 Electrolyte (acide sulfurique dilué)

L'acide sulfurique est extrêmement corrosif pour la peau et les muqueuses ; l'inhalation de brouillards d'acide peut endommager les voies respiratoires.

Données de toxicité aiguë :

- DL₅₀ (oral, rat) = 2140 mg/kg
- CL₅₀ (inhalation, rat) = 510 mg/m³/2h

11.2 Plomb et composés de plomb

Le plomb et ses composés utilisés dans une batterie de plomb-acide peuvent endommager les vaisseaux sanguins, le système nerveux et les reins, s'il y a ingestion. Le plomb contenu dans la matière active est classé comme toxique pour la reproduction.

12. Informations écologiques

Les informations suivantes ne sont pertinentes que si la batterie est cassée et que son contenu s'est répandu dans l'environnement.

12.1 Electrolyte (acide sulfurique dilué)

Afin de prévenir toute dégradation des systèmes d'évacuation des eaux usées et de drainage, l'acide doit être neutralisé en utilisant de la chaux ou du carbonate de sodium, avant de mettre au rebut. Des dommages écologiques sont possibles par un changement du pH. La solution d'électrolyte réagit à l'eau et aux substances organiques, endommageant la flore et la faune. L'électrolyte peut également contenir des composants de plomb solubles qui peuvent être toxiques pour les milieux aquatiques.

12.2 Plomb et composés de plomb

Un traitement chimique et physique est nécessaire pour éliminer l'eau. Les eaux usées contenant du plomb ne doivent pas être éliminées avant d'être traitées.

Les grilles de plomb ne sont pas classées comme écotoxiques.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Les batteries au plomb usagées (EWC 160601*) sont soumises à la réglementation de la Directive européenne sur les batteries (2006/66/CE) et à son adoption dans la législation nationale sur la composition et la gestion de fin de vie des batteries.

Les batteries au plomb usagées sont recyclées chez des recycleurs de plomb (fonderies de plomb de seconde fusion). Les composants d'une batterie au plomb sont recyclés ou retransformés.

Au point de vente, les fabricants et importateurs de batteries, les collecteurs, respectivement reprennent les batteries usagées, puis les envoient aux fonderies de plomb de seconde fusion pour traitement et transformation.

Afin de simplifier la collecte et le recyclage ou le processus de retransformation, les batteries au plomb



FDS - FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Batterie stationnaire Plomb étanche GEL et AGM et Plomb ouvert liquide

Selon REACH (1907/2006/EC)

Version Janvier 2021

usagées ne doivent pas être mélangées aux autres batteries.

En aucun cas, l'électrolyte (acide sulfurique dilué) ne doit être vidé de manière inadéquate. Ce processus doit être effectué uniquement par les entreprises de traitement ou de transformation.

* Le Code Européen des Déchets (CED) 200133 peut être utilisé pour les accumulateurs urbains collectés.

14. Réglementations sur le transport

14.1 Batteries AGM et Gel (VRLA) exclusivement : gammes ST, STD, GL, TMSGEL-T et OPzV

Transport terrestre	Transport terrestre (ADR/RID, U.S. DOT) - UN N° : UN2800 - Classification ADR/RID : Classe 8 - Nom d'expédition correct : BATTERIES, À LIQUIDE, DE TYPE ANTI-DÉVERSEMENT - Groupe d'emballage - non attribué - Instructions d'emballage : P 801 - ADR/RID: les batteries neuves et usagées sont exclues de tous les ADR/RID si elles satisfont aux exigences de la Disposition Spéciale 598. les batteries neuves des gammes ACEDIS ST, STD, GL, TMS GELT et OPzV de type anti-déversement satisfont aux exigences de la Disposition spéciale 598
Transport maritime	Transport maritime (Code IMDG) - UN N°: UN2800 - Classification : Classe 8 - Nom d'expédition correct : BATTERIES, À LIQUIDE, DE TYPE ANTI-DÉVERSEMENT - Groupe d'emballage : non attribué - Ems: F-A, S-B - Instructions d'emballage : P 003 - les batteries des gammes ACEDIS ST, STD, GL, TMS GELT et OPzV de type anti-déversement satisfont aux exigences de la Disposition spéciale 238, leurs bornes sont protégées contre les courts-circuits. Elles sont alors exclues des codes IMDG,
Transport aérien	Transport aérien (IATA-DGR) - UN N° : UN2800 - Classification : Classe 8 - Nom d'expédition correct : BATTERIES, À LIQUIDE, DE TYPE ANTI-DÉVERSEMENT - Groupe d'emballage : non attribué - Instructions d'emballage : P 872 - les batteries des gammes ACEDIS ST, STD, GEL et OPzV de type anti-déversement satisfont aux exigences des tests de la disposition dans l'Instruction d'Emballage 872 et de la Disposition Spéciale Emballage A67. Les cosses des batteries soient protégées contre les courts-circuits. Ces batteries sont exclues de tous les codes IATA DGR
Pour tous les modes de transports	NE PLACEZ PAS LES PILES VRLA À L'INTÉRIEUR D'UN BOÎTIER SCELLÉ OU ÉTANCHE AU GAZ. Les batteries VRLA émettent de l'hydrogène gazeux qui est hautement inflammable et formera des mélanges explosifs dans l'air d'environ 4% à 76%. Cela peut être déclenché par une étincelle à n'importe quelle tension, des flammes nues ou d'autres sources d'ignition



FDS - FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Batterie stationnaire Plomb étanche GEL et AGM et Plomb ouvert liquide

Selon REACH (1907/2006/EC)

Version Janvier 2021

14.2 Batteries Gel (VRLA) **Gamme TMS-GEL**

Transport terrestre	Transport terrestre (ADR/RID, U.S. DOT) - UN N° : UN2800 - Classification ADR/RID : Classe 8 - Nom d'expédition correct : BATTERIES, À LIQUIDE, DE TYPE ANTI-DÉVERSEMENT - Groupe d'emballage – non attribué - Instructions d'emballage : P 801 - ADR/RID : les batteries neuves et usagées sont exclues de tous les ADR/RID si elles satisfont aux exigences de la Disposition Spéciale 598.
Transport maritime	Transport maritime (Code IMDG) - UN N° : UN2800 - Classification : Classe 8 - Nom d'expédition correct : BATTERIES, À LIQUIDE, DE TYPE ANTI-DÉVERSEMENT - Groupe d'emballage : non attribué - Ems : F-A, S-B - Instructions d'emballage : P 003
Transport aérien	Transport aérien (IATA-DGR) - UN N° : UN2800 - Classification : Classe 8 - Nom d'expédition correct : BATTERIES, À LIQUIDE, DE TYPE ANTI-DÉVERSEMENT - Groupe d'emballage : non attribué - Instructions d'emballage : P 872

14.3 Batteries plomb ouvert : **Gammes TMS, TMS T, OPZS, SCC et démarrage**

Transport terrestre	Transport terrestre (ADR/RID) - UN N°: UN2794 - Classification ADR/RID : Classe 8 - Nom d'expédition correct : BATTERIES, À LIQUIDE, REMPLIES D'ACIDE - Groupe d'emballage - non attribué - Instructions d'emballage : P 801 - ADR/RID: les batteries neuves et usagées sont exclues de tous les ADR/RID si elles Satisfont aux exigences de la Disposition Spéciale 598.
Transport maritime (Étant donné les différences entre les produits fournis par les divers fabricants il faut consulter le fournisseur	Transport maritime (Code IMDG) - Classification : Classe 8 - UN N°: UN2794 - Nom d'expédition correct : BATTERIES, À LIQUIDE, REMPLIES D'ACIDE - Groupe d'emballage : non attribué - EmS: F-A, S-B - Instructions d'emballage : P 801
Transport aérien	Transport aérien (IATA-DGR) - Classification : Classe 8 - UN N° : UN2794 - Nom d'expédition correct : BATTERIES, À LIQUIDE, REMPLIES D'ACIDE - Groupe d'emballage : II

Pour tous les modes de transports	NE PLACEZ PAS LES PILES VRLA À L'INTÉRIEUR D'UN BOÎTIER SCÉLÉ OU ÉTANCHE AU GAZ. Les batteries VRLA émettent de l'hydrogène gazeux qui est hautement inflammable et formera des mélanges explosifs dans l'air d'environ 4% à 76%. Cela peut être déclenché par une étincelle à n'importe quelle tension, des flammes nues ou d'autres sources d'ignition
-----------------------------------	--

FDS - FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Batterie stationnaire Plomb étanche GEL et AGM et Plomb ouvert liquide

Selon REACH (1907/2006/EC)

Version Janvier 2021

15. Informations relatives à la réglementation

Conformément à la Directive européenne sur les batteries et à la législation nationale respective, les batteries au plomb doivent comporter la marque d'une poubelle avec une croix et le symbole du plomb (Pb) apposé dessous, ainsi que le symbole de renvoi/recyclage ISO. 15. Informations relatives à la réglementation



De plus, il est possible que les batteries plomb-acide doivent être étiquetées avec les symboles de danger décrits ci-dessous :



L'étiquetage peut varier selon l'application, la conception, les dimensions et le pays de vente des batteries. Le fabricant, l'importateur des batteries, respectivement, ont la responsabilité d'apposer les symboles (une taille minimum est spécifiée).

De plus, des informations aux consommateurs/utilisateurs portant sur la signification des symboles peuvent être jointes.

Les informations et données mentionnées ci-dessus sont fournies en toute bonne foi sur la base des connaissances actuelles et ne constituent aucunement une assurance de sécurité dans toutes les situations ou conditions. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de respecter toutes les lois et réglementations applicables pour le stockage, l'utilisation, la maintenance ou la mise au rebut du produit. Si vous avez des questions, il faut consulter le fournisseur.

Cependant, ce document ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques de produits spécifiques et n'établit pas une relation contractuelle légalement contraignante.



FDS - FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Batterie stationnaire Plomb étanche GEL et AGM et Plomb ouvert liquide

Selon REACH (1907/2006/EC)

Version Janvier 2021

Les publications de l'Agence européenne des produits chimiques sur les substances extrêmement préoccupantes sont suivies de près par la société ACEDIS. Tel que défini par la réglementation REACH, les clients recevront les informations requises si une publication de mise à jour ajoute à la liste des substances extrêmement préoccupantes, une substance pertinente pour nos produits. Le 19 décembre 2012, quatre composés au plomb utilisés dans le processus de fabrication des batteries ont été ajoutés à la liste des

Substances extrêmement préoccupantes : le **monoxyde de plomb**, le **plomb orange**, le **sulfate de trioxyde de tétraplomb** et le **sulfate de tétraoxyde de pentaplomb**. Le 27 juin 2018, le **plomb métal** a également été ajouté à cette liste.

Indépendamment de la conception de la batterie (plomb ouvert, MHF, Gel, AGM), toutes les batteries au plomb contiennent du plomb métal (CAS N° : 7439-92-1). Le contenu varie mais dépasse le seuil de notification de 0,1 % masse/masse (w/w).

Les batteries prêtes à l'emploi ne contiennent pas d'oxydes ou de sulfates classés comme extrêmement préoccupants.

Les batteries sèches et les éléments secs (plaques chargées, livrées sans électrolyte) **contiennent plus de 0,1% de monoxyde de plomb.** Le monoxyde de plomb (CAS n° : 1317-36-8) est classé comme une substance extrêmement préoccupante. Une fois que les batteries ou les éléments sont rempli(e)s d'électrolyte, la totalité du monoxyde de plomb est transformée et disparaît.

16. Autres informations

Les produits finis tels que les batteries n'entrent pas dans le champ d'application de la réglementation imposant la publication d'une Fiche de données de sécurité UE (règlement (CE) 1907/2006, article 31).

Les informations et données mentionnées ci-dessus sont fournies en toute bonne foi sur la base des connaissances actuelles et ne constituent aucunement une assurance de sécurité dans toutes les situations ou conditions. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de respecter toutes les lois et réglementations applicables pour le stockage, l'utilisation, la maintenance ou la mise au rebut du produit. Si vous avez des questions, il faut consulter le fournisseur.

Cependant, ce document ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques de produits spécifiques et n'établit pas une relation contractuelle légalement contraignante.